

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2009)
Heft: 235-236

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans les cantons



APPENZELL

• Le Conseil d'État du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures ne souhaite pas que la Landsgemeinde abolie en 1997 soit réintroduite. Malgré une expertise favorable, il recommande au Grand Conseil de rejeter l'initiative populaire sur la question.



ARGOVIE

• Par 81 voix contre 35, le Grand Conseil argovien est favorable à l'élargissement de quatre à six voies de l'autoroute A1 sur une longueur de 32 km. Le parlement soutient ainsi la proposition du gouvernement. Les coûts sont estimés à 1,1 milliard de francs. Les autorités cantonales estiment que la planification et les travaux dureront près de 20 ans. Le gouvernement doit maintenant négocier avec la Confédération.



BÂLE-CAMPAGNE

• Pas moins de 115 kilos de morilles séchées ont été volés dans une fabrique à Brislach (BL). Leur valeur totale se monte à 57 500 francs. La police recherche des personnes à qui on aurait tenté de vendre quelques jours auparavant de tels champignons.



BÂLE-VILLE

• Les jeunes Bâlois pourront à l'avenir voter et élire leurs autorités dès l'âge de 16 ans, au lieu de 18 aujourd'hui. Le Grand Conseil a décidé de réviser la Constitution et la loi cantonale dans ce sens. Le Parlement a en revanche refusé d'accorder le droit d'éligibilité dès l'âge de 16 ans, comme le proposaient les Verts. Seul Glaris a jusqu'ici abaissé le droit de vote à 16 ans.



BERNE

• La commune bernoise de Rüti bei Büren a nommé l'ancien conseiller fédéral Samuel Schmid citoyen d'honneur. Domicilié depuis longtemps dans ce village de l'Oberland bernois, l'ancien chef de la Défense a été distingué pour ses services en faveur de la collectivité.

• À 92 ans, le Suisse Willi Schnetzer peut de nouveau conduire une voiture. Il a en effet repassé avec succès tous les examens donnant droit au permis, document qui lui avait été retiré par décision administrative. Le citoyen de Spiez s'était fait pincer après avoir roulé dans une rue interdite à la circulation. L'Office de la circulation routière avait alors exigé qu'il passe un test de conduite, ce qu'il n'avait pas réussi. Il a alors dû recommencer à zéro pour obtenir son permis.

• Les hôtes de la station de sports d'hiver de la Lenk, près de Gstaad (Oberland bernois) peuvent désormais souscrire une assurance contre le risque de brouillard auprès de l'Office de tourisme, au tarif de 7 francs par jour. Les jours de brouillard, l'assurance rembourse les loyers des appartements de vacances ou le tarif des chambres d'hôtel ainsi que les dépenses pour les abonnements de ski (montant maximal : 2 000 francs). C'est une cybercaméra locale qui fera foi. Selon l'office de tourisme, cette offre est une première mondiale.



FRIBOURG

• Le Grand Conseil fribourgeois a décidé de donner un coup d'accélérateur à la mobilité douce. Il a accepté à la quasi-unanimité une motion rendant obligatoire l'aménagement de pistes cyclables lors de la construction, la réfection ou la correction de routes cantonales. Des exceptions seront toutefois possibles lorsque la nature des lieux rend cet aménagement trop difficile ou trop onéreux.



GENÈVE

• L'année 2008 est à marquer d'une pierre blanche pour l'Aéroport international de Genève (AIG). Il a enregistré un record absolu de fréquentation, avec près de 11,53 millions de passagers. Cela représente une hausse de 5,7 % par rapport à 2007.

• Le Conseil d'État genevois souhaiterait limiter la concurrence fiscale que se livrent les cantons entre eux. Il condamne les excès qui ont lieu et demande à la Conférence des gouvernements cantonaux de se saisir du problème.



GLARIS

• Des fruits et d'autres objets ont volé en pleine nuit, au centre-ville de Glaris. Un groupe de dix à vingt personnes fortement alcoolisées ont pillé un petit commerce après en avoir brisé la vitrine. Le groupe a été observé par des témoins. La police n'a toutefois pas réussi à arrêter les protagonistes. Le magasin de fruits a subi des dommages importants, mais aucun argent ne semble y avoir été dérobé.

• Le parlement glaronais a donné son feu vert à l'augmentation de capital de la Banque cantonale de Glaris (GLKB). L'établissement, qui a perdu des sommes importantes dans des crédits trop risqués accordés hors canton, recevra 20 millions de francs. Ce montant permettra de porter le capital de dotation de la GLKB de 55 à 80 millions de francs en vue de son assainissement d'ici fin 2012. L'établissement devra lui aussi contribuer à l'opération en engageant le bénéfice de 5 millions dégagé en 2007 dans l'augmentation de capital.



GRISONS

• La police de Coire a amendé 38 personnes en cinq mois pour consommation

Appel aux lecteurs : nous cherchons des blasons des cantons en noir et blanc héraldiques, autrement dit où des hachures et points remplacent les émaux. Merci.

Dans les cantons

▷ d'alcool dans des lieux publics entre 0 h 30 et 7 h. L'amende est de 50 francs. Cette interdiction est unique en Suisse. D'autres communes connaissent des interdictions de consommation d'alcool, mais elles s'appliquent uniquement aux jeunes.

- Le programme d'exploitation Vista de Microsoft sera disponible en rhéto-romanche à partir de cet automne. Le logiciel Office 2007 sera aussi traduit pour cette date-là. Le canton des Grisons, la Lia Rumantscha et Microsoft ont signé un accord. Office 2003 avait déjà été traduit en romanche en 2005. Cette version a été téléchargée 8 000 fois. Elle est gratuite.



JURA

- Sur proposition du gouvernement jurassien, le parlement a accepté la création d'une classe bilingue qui sera ouverte dès la prochaine rentrée scolaire à Delémont. Le public visé ? Les germanophones bilingues déjà établis dans le Jura, ainsi que les familles bâloises que le canton souhaite voir s'établir à Delémont et dans ses environs. Les cours seront dispensés à parts égales en français et en allemand par deux enseignants travaillant en duo et présents en permanence dans la classe.



LUCERNE

- À Emmen (LU), les étrangers qui veulent déposer une demande de naturalisation doivent, depuis le 1^{er} janvier, prouver qu'ils parlent et comprennent moyennement bien l'allemand. La commune a décidé d'introduire un test de langue obligatoire. Et d'expliquer que la maîtrise de la langue est essentielle pour l'intégration.

- La communauté des musulmans bosniaques de Lucerne a fait un don de 500 francs pour l'éclairage de Noël à Emmenbrücke (LU). Par souci d'intégration, mais aussi parce que leur mosquée, un ancien cinéma transformé, se trouve dans cette commune de l'agglomération lucernoise.



NEUCHÂTEL

- Le Locle a voulu faire honneur à son titre 2008 de « capitale mondiale de la Saint-Valentin ». La ville a permis exceptionnellement aux couples de se passer la bague au doigt le samedi 14 février.

- La Fédération du Transjuralpin relance la mobilisation en faveur de la ligne TGV Berne-Paris via Neuchâtel. Elle veut se consacrer à la promotion de cette ligne dont la désaffectation programmée n'a pas eu lieu. En 2008, la fréquentation va progresser de plus de 16 %, a indiqué son président, à l'issue de l'assemblée générale de la fédération, à Môtiers (NE). Même si le temps de trajet Berne Paris via Bâle est aujourd'hui sensiblement le même que via Neuchâtel – Pontarlier – Frasnay, la seconde variante conserve la préférence des usagers au départ de Berne, estime-t-il. Selon lui, les 100 000 passagers transportés annuellement entre Berne et Paris, via Neuchâtel, rendent l'exercice rentable.



NIDWALD

- Le salaire des conseillers d'État de Nidwald va être augmenté, mais pas autant que prévu. Le Grand Conseil a en effet modifié en deuxième lecture sa première décision. L'UDC avait menacé de lancer le référendum entre les deux lectures.

- Un ancien élève nidwaldien, aujourd'hui âgé de 20 ans, a été condamné pour avoir simulé l'exécution de son professeur sur une vidéo. Le tribunal cantonal l'a reconnu coupable de menaces et de violation de la loi sur les armes. Il lui a infligé une peine pécuniaire de 30 jours-amendes à 80 francs et une amende de 1 000 francs.



OBWALD

- Le Conseil national a accepté par 157 voix contre 5 d'accorder une aide extra-

ordinaire de 14,4 millions de francs au canton d'Obwald pour les inondations qui l'ont frappé en août 2005. Le Conseil des États avait déjà approuvé ce crédit qui représente 90 % des coûts de remise en état des routes obwaldiennes.



SAINT-GALL

- Un tremblement de terre d'une magnitude de 4,1 sur l'échelle de Richter, dont l'épicentre se trouvait dans la région de Buchs (SG) s'est produit le 4 janvier. Il a été suivi d'une réplique moins forte. Aucun dégât n'a été signalé. La terre a tremblé plusieurs fois ces derniers temps en Suisse orientale. À la mi-décembre, un léger séisme s'est produit en Basse-Engadine et en novembre, un tremblement de terre d'une magnitude de 3,7 a été constaté près de Flims (GR). Il n'y avait eu aucun dégât. La terre tremble presque chaque jour en Suisse, mais la magnitude est la plupart du temps inférieure à 2.

- Un timbre suisse « Rayon I » a battu tous les records lors d'une vente aux enchères à Wil (SG). Le timbre datant de 1850 est parti pour 348 000 francs, une somme jugée extrêmement élevée par la maison d'enchères Rapp, responsable de la vente. Sa valeur avait été estimée à 150 000 francs.



SCHAFFHOUSE

- Les citoyens du canton de Schaffhouse ont accepté à une très large majorité d'adapter la loi cantonale sur la famille et les aides sociales à la législation fédérale. Le montant des allocations familiales avait déjà été adapté au début 2008.



SCHWYZ

- La banque cantonale de Schwyz accorde de nouveaux crédits de construction au taux de 1,50 %, applicable immédiatement (0,25 % de commission par trimestre). Cette offre concerne

les constructions à usage privé ainsi que les locaux commerciaux et reste fixe jusqu'au 31 décembre prochain, a indiqué la banque.



SOLEURE

- Nouvellement engagée comme conductrice de bus dans les transports publics de Soleure, une Allemande s'est perdue avec ses passagers. Ces derniers l'ont aidée à retrouver la bonne route. Ils sont arrivés à destination avec du retard.
- Le canton de Soleure projette la construction d'une nouvelle prison à Flumenthal-Deitigen. D'un coût de 49,5 millions de francs, elle pourra accueillir 90 personnes. Elle devrait être opérationnelle en 2013.



TESSIN

- Confronté à un manque de structures adéquates, le Tessin se voit contraint d'héberger environ 70 requérants d'asile dans des hôtels de tout le canton. La pension complète lui en coûte 90 francs par jour et par personne. « *Nous faisons notre possible pour trouver les solutions les moins onéreuses mais l'urgence des placements que la Confédération nous attribue avec un préavis d'un à deux jours ne nous facilite pas les choses* », estime Marco Borradori, le président du gouvernement tessinois.



THURGOVIE

- La police cantonale zurichoise a arrêté un jeune conducteur en état d'ivresse. Le Turc de 20 ans fonçait par moments à 200 km/h sur l'autoroute A1. Les policiers circulaient dans une voiture banalisée en direction de Saint-Gall quand ils ont été dépassés en trombe par le jeune homme. Ils ont pu l'arrêter à la hauteur d'Aadorf (TG). En possession de son permis de conduire depuis cinq mois seulement, l'automobiliste n'avait pas

conscience d'avoir commis une infraction, a précisé la police.



URI

- Les citoyens du canton d'Uri ont accepté une loi punissant d'une amende tout jet de déchets dans la rue.



VALAIS

- Le Conseil d'État valaisan relance le projet de chapelle signée Mario Botta prévu sur l'alpage de Moosalp, au-dessus de Törbel. Ce projet avait pourtant été désavoué par la Commission cantonale des constructions en février 2008 et combattu par Pro Natura Valais et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage qui estiment que la législation fédérale est bafouée.
- Le radical Marcel Maurer a été élu à la présidence de la ville de Sion. Une élection qui sonne comme un coup de tonnerre pour le PDC qui occupait le poste depuis 160 ans ! Le programme du nouvel élu : faire de Sion une ville moderne et développer les énergies renouvelables, pourvoyeuses d'emploi.
- Avec une majorité écrasante de 75,2 %, les citoyens valaisans ont accepté la nouvelle loi sur la santé. Dès le 1^{er} juillet, la fumée sera bannie dans tous les établissements publics du canton. Un assouplissement est prévu pour les bistrots et restaurants : les fumoirs ventilés sans service seront tolérés.



VAUD

- Le carambolage survenu en avril 2008 au-dessus de Lutry a causé pour 4 millions de francs de dommages, a indiqué l'Association suisse d'assurances (ASA). Une personne avait été tuée et 55 blessées alors que 85 véhicules étaient impliqués. Les dommages corporels sont estimés à 3 millions de francs, les dommages matériels à un million.

- Le canton de Vaud veut mieux prendre en considération les intérêts et les souhaits des jeunes. Pour garantir ce « réflexe », il va se doter d'une loi sur la promotion de l'enfance et de la jeunesse (LPEJ) qui instaure une Commission de jeunes.

- Pour faire face à l'afflux important de requérants d'asile, le canton de Vaud a ouvert à la mi-février un abri de la protection civile à Nyon. Une centaine de migrants y seront hébergés durant quelques mois.

- La ville de Lausanne a dépassé la barre des 130 000 habitants, soit le niveau de population d'il y a trente ans. Depuis cette date, la ville perdait régulièrement ses habitants, n'en enregistrant que 123 000 en 1997. Cette évolution positive est due pour un tiers à l'excédent de naissances et pour le reste aux migrations, indique l'Office cantonal de la statistique.



ZOUG

- Un nouveau site internet propose des « news » locales quotidiennes sur le canton de Zoug. La page www.thezugpost.ch s'adresse aux migrants hautement qualifiés de la région.



ZURICH

- Le projet lauréat pour l'agrandissement du Kunsthau de Zurich est signé du Britannique David Chipperfield. Devisé à 150 millions de francs, le futur bâtiment accueillera une partie des centaines d'œuvres qui dorment dans les sous-sols du musée, ainsi que les 150 tableaux de la collection E. G. Bührle.
- L'aéroport de Zurich-Kloten a transporté 22,1 millions de passagers l'an dernier, soit une hausse de 6,6 % par rapport à 2007. Le nombre de mouvements a lui progressé de 2,4 % pour atteindre 274 991. Les voyageurs en transit ont contribué à cette performance, avec une hausse de 11 % à 7,8 millions.

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET